



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
**DÉLIBÉRATION n°2019-12-21\_1628**  
**Création d'un poste d'adulte-relais :**  
**Référent.e Participation citoyenne sur le Conseil**  
**Citoyen de Cachan**

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESSENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

**Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

## Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre détient parmi ses compétences le pilotage de la politique de la ville. Le périmètre de son intervention a été fixé avec des objectifs prioritaires parmi lesquels se trouve l'objectif de favoriser la participation citoyenne des habitants et particulièrement la mobilisation des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires. Une Mission Participation des Habitants et des Acteurs Locaux a été mise en place afin de donner de la visibilité sur le fonctionnement des conseils citoyens du territoire et de développer des actions autour de la participation citoyenne. Un état des lieux a été établi, un groupe de travail réunissant les chefs de projets (PDV, NPNRU) et des animateurs de conseils citoyens a été constitué. Les différentes expériences de création et de fonctionnement des conseils citoyens sur le territoire et les premières réflexions ont révélés un besoin d'accompagnement des conseils citoyens. La mise en mouvement des conseils citoyens étant difficile dans les premiers temps, il s'agit de proposer une expérimentation visant un accompagnement dédié par le recrutement d'un agent via le dispositif adulte-relais.

Il convient aujourd'hui de créer ce poste à temps plein pour accompagner le conseil citoyen de Cachan, et de prévoir les principales dispositions du contrat à passer avec le candidat retenu.

Le dispositif adultes-relais s'adresse à des bénéficiaires ayant au moins trente ans, résidant en zone urbaine sensible ou sur un autre territoire prioritaire des contrats de ville, sans emploi ou bénéficiant d'un contrat unique d'insertion, dans sa version "accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)." L'activité doit avoir lieu dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les employeurs des adultes-relais peuvent être notamment des collectivités territoriales, des associations ou des établissements publics locaux d'enseignement.

La nature du contrat de travail relève du droit commun (Code du Travail) ; il est proposé que la durée du contrat soit alignée sur la durée de la convention initiale passée avec l'État, soit trois ans étant entendu qu'une période d'essai d'un mois, renouvelable une fois, sera prévue et que le contrat pourra être rompu à chaque date anniversaire par l'agent contractuel sous réserve d'un préavis de 2 semaines, et par l'employeur s'il peut justifier d'une cause réelle et sérieuse.

En contrepartie des missions exercées, et qui sont détaillées ci-après, l'agent percevra sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures une rémunération brute mensuelle égale à 1,35 SMIC, qui sera revalorisée à chaque évolution de sa valeur. Il est précisé ici que la convention à signer avec l'État prévoit une aide d'un montant annuel (montant revalorisé chaque 1<sup>er</sup> juillet sur la base de l'augmentation du SMIC) pour chaque poste à temps plein, également revalorisée annuellement.

Aucune embauche ne peut intervenir avant la date de la signature de la convention.

Missions générales du poste :

- Favoriser la structuration, le développement et le fonctionnement autonome du Conseil citoyen
- Organiser la participation du Conseil Citoyen au suivi du Contrat de Ville et aux instances de pilotage de la Politique de la Ville
- Accompagner les initiatives du Conseil Citoyen
- Mettre en place des actions de médiation sociale sur le territoire Politique de la Ville
- Participer aux diagnostics en marchant organisés dans les quartiers prioritaires concernés et mobiliser les habitants
- Participer aux réunions et initiatives du secteur politique de la ville du Grand-Orly et particulièrement aux réunions de la Mission Participation
- Amener les conseils citoyens à bénéficier des formations proposées (Centre de Ressources Politique de la Ville, Ecole du Renouveau Urbain, autres...)

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** les articles L5134-100 et suivants du Code du Travail ;

**Vu** les articles R5134-145 et suivants du Code du Travail ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président, et sur sa proposition,

**Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Décide la création d'un poste de référent.e Participation citoyenne sur le Conseil Citoyen de Cachan dans le cadre du dispositif adultes-relais, dans les conditions énoncées ci-dessus.
2. Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 3 ans renouvelable 1 seule fois, après renouvellement de la convention.
3. Précise que la rémunération sera fixée sur la base de 1,35 SMIC horaire en vigueur à la date de la signature de la convention, multiplié par le nombre d'heures de travail.
4. Sollicite l'aide forfaitaire annuelle de l'État pour ce poste contractuel.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 43**



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture et publiée le 27  
décembre 2019

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*